



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 31 janvier 2023 — N° 9

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 6 est adopté.

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 6 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 10 h 17, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

31 janvier 2023

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de l'entreprise Lepage Millwork.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'Associazione Italo-Canadese del West Island Inc.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Jean Falardeau pour sa contribution à la communauté de Bellechasse.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'adopter des mesures afin de freiner la crise du logement.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Octave Deraps pour sa contribution au développement de la région de la Côte-Nord.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 350^e anniversaire de la ville de Terrebonne.

31 janvier 2023

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Claudette Auchu, pianiste et organiste.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le travail du comité organisateur du Tournoi provincial Opti M13 de Montmagny.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Charles Morin pour sa contribution à la recherche sur l'acidose lactique.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'équipe de hockey Les Foreurs de Val-d'Or.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Choinière pour son engagement social et communautaire.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Marcotte pour son parcours professionnel ainsi que son engagement social et communautaire.

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

31 janvier 2023

Les travaux reprennent à 14 h 04.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Maximilien Polak, ancien député de Sainte-Anne, et de M. Roger Pilote ancien député de Lac-Saint-Jean.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Les prévisions budgétaires du Comité de la rémunération des juges 2019-2023, pour les périodes se terminant le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023.

(Dépôt n° 271-20230131)

Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

(Dépôt n° 272-20230131)

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel 2021-2022 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

(Dépôt n° 273-20230131)

31 janvier 2023

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 1 concernant l'accès des entreprises d'économie sociale aux marchés publics, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 novembre 2022 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 274-20230131)

La réponse à la question écrite n° 2 concernant le prolongement du Service rapide par bus (SRB) Pie-IX jusqu'à la rue Notre-Dame, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 novembre 2022 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 275-20230131)

La réponse à la question écrite n° 3 concernant les délais d'accès aux cours de francisation dans la région de la Capitale-Nationale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 novembre 2022 par Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger).

(Dépôt n° 276-20230131)

Mme la présidente dépose :

Le rapport détaillé du Directeur général des élections du Québec sur les résultats des élections générales tenues le 3 octobre 2022.

(Dépôt n° 277-20230131)

Puis, elle dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 décembre 2022 :

Décision 2246 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 278-20230131)

Décision 2247 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le pavoisement et l'éclairage extérieur des édifices de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 279-20230131)

31 janvier 2023

Enfin, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des temps de parole pour les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition;
(Dépôt n° 280-20230131)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 31 janvier 2023;
(Dépôt n° 281-20230131)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 1^{er} février 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 282-20230131)

Dépôts de rapports de commissions

Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 30 janvier 2023, s'est réuni afin de statuer sur la demande des députés du Parti Québécois afin de devenir membre d'une commission parlementaire.
(Dépôt n° 283-20230131)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. Lévesque, deuxième vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

31 janvier 2023

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 295 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès aux cliniques de désensibilisation d'allergies alimentaires.
(Dépôt n° 284-20230131)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 47 travailleurs et travailleuses à l'emploi du CHSLD Plaisance des Îles, concernant le conventionnement prioritaire du CHSLD Plaisance des Îles.
(Dépôt n° 285-20230131)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des Québécois Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Azzeddine Soufiane et Aboubaker Thabti, qui ont perdu la vie le 29 janvier 2017 à la Grande mosquée de Québec;

31 janvier 2023

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches de ces personnes disparues;

QU'elle exprime sa solidarité envers ces femmes et ces hommes marqués à jamais par ce tragique événement, ainsi qu'à toute la communauté musulmane du Québec;

QU'elle se remémore le fardeau porté aussi par les premiers répondants et qu'elle garde en mémoire Andréanne Leblanc, victime collatérale de cette tragédie;

QU'elle condamne sans aucune nuance tous les discours et les gestes de haine, de racisme et de discrimination envers la communauté musulmane ainsi que toute manifestation de xénophobie et d'islamophobie;

QU'elle invite le gouvernement du Québec à multiplier les initiatives afin de mettre ces phénomènes en échec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale se recueille afin d'honorer la mémoire des personnes disparues.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 21 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

31 janvier 2023

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'étude du plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec en commission parlementaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et M. Zanetti (Jean-Lesage), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le droit du Québec de disposer lui-même de son avenir;

QU'elle affirme que le Québec est un peuple libre et capable d'assumer son destin et son développement;

QU'elle condamne toutes formes d'attaques et de manœuvres visant à remettre en question ce principe;

QU'elle reconnaisse la primauté de la démocratie québécoise et de son Parlement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 22 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

31 janvier 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos inacceptables tenus par le passé par madame Amira Elghawaby concernant les Québécois et l'islamophobie;

QUE l'Assemblée nationale dénonce ces propos et prenne acte que madame Elghawaby n'a toujours pas présenté ses excuses aux Québécois;

QU'elle réitère que l'État du Québec est laïque et promeut l'égalité ainsi que la liberté de conscience et de religion de tous les Québécois;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de mettre fin au mandat d'Amira Elghawaby à titre de représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **23** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **11**

31 janvier 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 31 janvier 2023 de 9 h 45 jusqu'à 12 h 25 et de 15 h 30 à 18 h 45 et le mercredi 1^{er} février 2023 de 11 h 30 à 13 h 05 et de 15 heures à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Hydro-Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Jean-Pierre Finet, analyste de l'énergie
Option Consommateurs
Union des consommateurs
Jean-François Blain, ACEF
Fédération canadienne des contribuables
Fondation Rivières
Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité
Association des redistributeurs d'électricité du Québec.

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 au deuxième groupe d'opposition;

31 janvier 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le mardi 31 janvier 2023, de 9 h 45 à 12 h 25 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 1^{er} février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 2 février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12h50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 7 février 2023 de 9 h 45 à 12 h 10;

31 janvier 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

L'alliance pour une économie verte au Québec SWITCH
Le collectif G15+
Conseil patronal de l'Environnement du Québec
Regroupement des Conseils régionaux de l'environnement du Québec
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Nature Québec
Commissaire au développement durable
Vivre en ville
Pierre Gosselin, chercheur associé au CHU de Québec et chercheur associé à l'INSPQ
Réseaux des femmes en environnement
Comité consultatif sur les changements climatiques
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire
Équiterre
Environnement Jeunesse
Centre québécois du droit à l'environnement
Fonds d'action québécois pour le développement durable
Fondation David Suzuki
Association québécoise des médecins pour l'environnement
Réseau action Climat
Centre québécois de développement durable

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

31 janvier 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 31 janvier 2023 de 9 h 45 jusqu'à 12 h 25 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 1^{er} février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 2 février après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25 et le mardi 7 février de 10 heures à 12 h 25 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 16 h 50;

31 janvier 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Commission d'accès à l'information du Québec
Madame Joanne Castonguay, commissaire à la santé et au bien-être
Monsieur Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Société canadienne du Cancer et la Société de recherche sur le cancer
Régie de l'assurance maladie du Québec
Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
Consortium pour l'accès aux données en santé du Québec
Conseil de protection des malades
Monsieur Vincent Dumez du Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Fédération interprofessionnelle de la Santé
Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec
Association des établissements privés conventionnés – santé services sociaux
Regroupement provincial des comités d'usagers
Héma-Québec
BioQuébec
Madame Aude Motulsky, Consortium Santé numérique
Madame Anne-Sophie Le Tellier, CRISIS
Monsieur Steven Lachance, expert en cybersécurité
Institut de la statistique du Québec
Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec
Protecteur du citoyen
Institut de la gouvernance numérique du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, une 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

31 janvier 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec déposé par le ministre des Finances le 9 décembre 2022 et intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*, le mercredi 8 février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 9 février 2023 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, et le mardi 14 février de 9 h 45 à 12 h 10 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 16 heures;

31 janvier 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Institut canadien des actuaires (11 h 30 à 12 h 15)
Alban d'Amours, René Beaudry, Bernard Morency et Luc Godbout, membres du Comité d'expert sur l'avenir du système de retraite au Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Réseau FADOQ
Force jeunesse
Conseil du statut de la femme
Centrale des syndicats du Québec
Jean-Claude Ménard (ancien actuaire en chef du Canada et expert international en sécurité sociale) et Denis Latulippe (ULaval – professeur d'actuariat et expert en sécurité sociale), conjointement
Conseil du patronat du Québec
Bonnie-Jeanne MacDonald (professeure d'actuariat à Ryerson University et experte en retraite et en sécurité sociale) et Barbara Sanders (professeure d'actuariat à Simon Fraser University et experte en retraite et en sécurité sociale), conjointement
F. Hubert Tremblay, conseiller principal du domaine Avoirs Mercer
Caisse de dépôt et placement du Québec
Institut de recherche en économie contemporaine
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, une minute trente au deuxième groupe d'opposition;

31 janvier 2023

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

31 janvier 2023

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et afin d'organiser ses travaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 1^{er} février 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fortin (Pontiac).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'alors que le gouvernement caquiste entreprend sa 5^e année à la tête du gouvernement, le Québec enregistre une dégradation inacceptable de ses délais d'attente dans l'accès aux soins de première ligne;

QU'elle constate que sous le gouvernement caquiste :

- la durée moyenne de séjour sur civière a plus que doublé au cours des 4 dernières années, passant de 14,2 heures à 29,31 heures aujourd'hui;
- un nombre de 163 991 patients sont en attente d'une chirurgie et que 20 649 le sont depuis plus de 12 mois;

31 janvier 2023

- encore 608 patients atteints d'un cancer sont en attente d'une chirurgie, et ce malgré les engagements du ministre de la Santé en matière de réduction des délais;
- le nombre de préposées aux bénéficiaires manquantes dans le réseau de la santé est passé de 2 700 en 2020 à 4 200 en 2022 et que le nombre d'infirmières manquantes est passé de 4 300 à plus de 5 000 sur la même période;

QU'elle rappelle que le gouvernement souhaite être jugé sur ses résultats et que ceux-ci témoignent d'un recul important en matière d'accès aux soins de santé au Québec;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à apporter les correctifs nécessaires et de répondre à la mission fondamentale de l'État qui est celle d'offrir des soins et des services de qualité en temps opportun à l'ensemble des Québécois.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 49, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

31 janvier 2023

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à Mme Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, portant sur le sujet suivant : « la hausse importante des cas de maltraitance envers les personnes âgées »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Dufour (Mille-Îles) à Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « les difficultés grandissantes des Québécois pour se loger ».

À 18 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} février 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

31 janvier 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 21)

POUR - 119

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boutin (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	

31 janvier 2023

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 22)

POUR - 119

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boutin (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)	

31 janvier 2023

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, et M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 23)

POUR - 108

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prouvçal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
(CAQ)			

ABSTENTIONS - 11

Bouazzi (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Grandmont (QS)	Massé (QS)	